

SOCIÉTÉ D'ASSISTANCE ET DE PATRONAGE

FOURTE

# SOURDS-MUETS PAUVRES

32 RUE DE LA VILLE ET 100 MAISONNETTES VAINES

55 RUE DES MAISONS-NEUVES 50

Paris, Villarsienne, le 18 Mars 1884



Les vobis lettres de ce jour  
ont été lues et l'on a vu avec  
intérêt les détails de vos démarches  
pour l'établissement d'un asile  
pour les sourds-muets pauvres  
pendant l'année 1883.

Il me sera agréable de savoir  
si vous avez pu obtenir les  
dépenses nécessaires pour  
l'établissement de cet asile  
et si vous avez pu obtenir  
les secours nécessaires pour  
l'entretien de cet asile.  
Je vous prie de m'en faire  
savoir par votre prochaine  
lettre.

Monsieur le Directeur, Société d'Assistance et de Patronage des Sourds-Muets Pauvres, Paris.